



TROIS QUESTIONS À

Philippe Piot

Mobilisé pour la sauvegarde des entreprises en difficulté

“Prévention, anticipation et aide au rebond”

Président du tribunal de commerce de Savoie, Philippe Piot a été élu la semaine dernière à la présidence de l'association “Ensemble pour la sauvegarde des entreprises en difficulté”

■ Quelle est la raison d'être de cette nouvelle association ?

« Elle est partie d'un constat et fait suite à une réflexion collective pour de nouvelles pratiques de la justice commerciale. Trop souvent, les chefs d'entreprises, confrontés à une situation de crise, se retrouvent en plein désarroi et dans leur esprit, persiste toujours un sentiment d'incompréhension et de méfiance envers l'environnement judiciaire. Et ce, d'autant que la faillite a toujours été perçue comme une sanction, un échec, voire une punition honteuse. Pourtant, une loi dite de “sauvegarde” est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Elle permet d'améliorer les performances du dispositif de traitement des entreprises en difficulté, si elle s'accompagne d'une évolution du comportement des acteurs. Nous avons souhaité aller plus loin. En acceptant de s'engager dans cette nouvelle association, les acteurs du développement économique en Savoie se déclarent prêts à coopérer pour permettre une meilleure prévention et un meilleur traitement des entreprises en difficulté. »

■ Comment allez vous procéder ?

« Nos actions vont reposer sur trois principes : prévention, anticipation et aide au rebond. Nous nous appuyons sur des valeurs comme la responsabilité, l'indépendance et la confidentialité. Pour que les chefs d'entreprises en difficulté viennent à nous avant qu'il ne soit trop tard, nous allons informer systématiquement de la présence de mesures préventives en Savoie et notamment de l'existence d'un comité d'entraide. Un comité composé d'entrepreneurs, soutenus par des professionnels et des experts dont le rôle sera d'écouter, d'orienter et d'aider les chefs d'entreprises qui viendront les consulter. D'autres mesures vont être mises en place : renforcement de l'équipe et accueil personnalisé au greffe du tribunal de commerce, réduction des délais de procédure, écoute du représentant des salariés ou encore sensibilisation des nouveaux chefs d'entreprises.

■ Un autre volet important de votre action est l'aide au rebond ?

« Après la liquidation, le chef d'entreprise est face à un vide et à ses doutes. C'est un véritable traumatisme, sanctionné également par un marquage bancaire au fer rouge. Paradoxalement, nous pensons que l'échec rend plus fort. Que la défaillance n'est pas une faute, mais une véritable expérience et une valeur ajoutée. En partenariat tout d'abord avec des structures comme “Renfort cadres” pour un accompagnement personnalisé, puis en s'appuyant sur les réseaux et les dispositifs de “Savoie Entreprendre” et de “Savoie Initiative”, nous voulons contribuer à créer un environnement favorable à un rebond de qualité.